

Parcours VAE au sein du groupe EEIE

➤ Etapes :

Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE

Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE¹

Étape 3 : Rechercher son financement

Étape 4 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur

Étape 5 : Rédaction du dossier de validation

Étape 6 : Entretien avec le jury

Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE

La première étape consiste à créer un compte candidat sur : <https://vae.gouv.fr/> et à déposer sa candidature.

Un moteur de recherche permet de trouver le diplôme souhaité (Opérateur en Cybersécurité, consultant en intelligence économique, agent de prévention de sécurité et de sûreté) et de lancer immédiatement la procédure de candidature.

Liste des éléments à renseigner par le candidat :

- compléter son profil (nom, prénom, email, téléphone et département de résidence)
- préciser l'objectif de son projet
- lister brièvement toute expérience (professionnelle ou extra-professionnelle) en lien avec le diplôme visé
- choisir :
 - l'organisme d'accompagnement² qui le suivra tout au long de son parcours VAE, ou
 - de faire un parcours sans accompagnement

Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours

L'organisme d'accompagnement met ensuite le candidat -qui a souhaité être accompagné- en contact avec un architecte-accompagnateur, qui le guidera tout au long de sa VAE.

¹ optionnel : le parcours peut être réalisé sans accompagnement, en autonomie

² L'organisme d'accompagnement prend contact avec le candidat sous 8 jours, une fois la candidature déposée, pour fixer un premier rendez-vous.

Au cours d'un premier rendez-vous l'architecte-accompagnateur de parcours fait le point sur :

- ses objectifs
- son parcours
- sa disponibilité

Ce rendez-vous permet de :

- confirmer que la VAE est le choix le plus adapté au projet du candidat
- vérifier que le diplôme visé correspond bien au parcours et aux objectifs du candidat.

Cela constitue ce que l'on appelle un "diagnostic de faisabilité" visant à évaluer la pertinence du diplôme choisi en fonction du parcours du candidat.

L'architecte-accompagnateur de parcours construit ensuite avec le candidat un parcours personnalisé :

- adapté à son expérience et à son projet,
- qui peut être composé d'heures d'accompagnement,
- et d'heures de formation nécessaire.

Étape 3 : Rechercher son financement

Le financement de l'accompagnement relève de la responsabilité du candidat, avec les conseils de l'architecte accompagnateur de parcours qu'il souhaite retenir.

France VAE ne gère pas le financement : le candidat peut mobiliser ses droits au compte personnel formation (CPF) et des abondements éventuels (son employeur, l'OPCO, la Région ou France Travail s'il est demandeur d'emploi).

Étape 4 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur

L'architecte-accompagnateur de parcours transmet un document récapitulant l'expérience et le projet du candidat, au certificateur gérant le diplôme visé. Ce document est appelé dossier de faisabilité.

Le dossier de faisabilité permet de réaliser la première étape obligatoire d'un parcours VAE : la demande de recevabilité. C'est elle qui rend officielle la demande de VAE auprès du certificateur.

Le certificateur examine ensuite ce dossier et prononce un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Cet avis détermine si le candidat peut poursuivre ou non son parcours de VAE.

Étape 5 : Réécriture du dossier de validation

C'est l'étape principale du parcours de VAE. Pendant cette période, le candidat doit rédiger un dossier de validation, détaillant et analysant les principales activités exercées lors de ses expériences (en lien avec le diplôme visé).

Durant ce travail de rédaction qui peut prendre plusieurs mois, l'architecte-accompagnateur de parcours guide le candidat et l'aide à organiser son dossier, de manière à répondre aux attentes du jury et du diplôme choisi. Il se chargera ensuite de le transmettre au certificateur, en charge de l'organisation du jury.

Étape 6 : Entretien avec le jury

Un parcours de VAE se termine par un entretien devant un jury de professionnels, spécialistes du métier concerné et du diplôme visé.

Le but de cet entretien est de vérifier que les compétences acquises par le candidat, au cours de ses expériences, correspondent bien aux compétences requises par le référentiel du diplôme. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un contrôle de connaissances, ni d'une interrogation orale, mais plutôt d'une demande d'éclairage sur des éléments exposés dans le dossier de validation.

La date de passage devant le jury est communiquée au candidat via son architecte-accompagnateur de parcours, qui a également pour mission de le préparer à cet entretien.

À l'issue de ce passage devant le jury, celui-ci prendra la décision d'attribuer ou non le diplôme au candidat. Suite à l'entretien avec le jury, la décision définitive est transmise par le certificateur, en général dans les 15 jours qui suivent.

Le jury peut également décider d'accorder partiellement le diplôme au candidat.

Par exemple, si un diplôme est composé de 6 blocs de compétences, le jury peut valider l'obtention de 5 blocs, il ne restera alors au candidat qu'un seul bloc à obtenir pour valider intégralement le diplôme.

Enfin, le candidat a la possibilité de bénéficier d'un entretien post-jury, afin d'étudier avec son architecte-accompagnateur de parcours, les suites à donner à son parcours, quel que soit le résultat suite à son passage devant le jury.

➤ Public visé / prérequis

Toute personne justifiant d'une expérience en rapport direct avec les compétences du titre, quel que soit :

- le statut (salarié, travailleur indépendant, demandeur d'emploi, bénévole...)
- la durée (en continu ou discontinu)
- la nature des missions

➤ Durée minimale exigée :

Aucun minimum légal depuis 2023, mais l'expérience doit couvrir une partie significative des compétences du titre.

➤ **Pièces demandées :**

- justificatifs d'activité (contrats, fiches de poste, bulletins, attestations, etc.)

➤ **Durée et modalités d'accompagnement :**

- Durée moyenne : 12 à 24 heures
- Rythme : personnalisé (présentiel / distanciel / asynchrone possible)
- Modalités pédagogiques :
 - coaching individuel
 - travaux écrits
 - analyse des preuves
 - entretiens personnalisés
 - classes virtuelles

➤ **Tarifs :**

Frais d'accompagnement : Sur devis, nous contacter

Possibilité de prise en charge par :

- France VAE
- CPF
- OPCO
- employeur
- financement personnel

➤ **Délais d'accès**

Démarrage possible sous 15 jours après réception du dossier administratif et contractualisation.

➤ **Accessibilité handicap**

Nous accueillons les personnes en situation de handicap dans nos formations, sous réserve que leur état de santé le permette. Pour étudier ensemble les possibilités d'aménagement, contactez notre référent handicap, Laure de Saint Sernin : laure.desaintsernin@eeie.fr

➤ **Résultats**

Taux de recevabilité : [X %]

Taux de validation totale : [X %]

Taux de validation partielle : [X %]

Taux d'abandon : [X %]

(Indiquer les 12 derniers mois ou la dernière cohorte complète.)

➤ **Contacts**

Pour toute information :

Email : contact@groupe-eeie.fr

Téléphone : 01 78 52 14 21

Site web : www.groupe-eeie.fr ou le site d'une de ses écoles : www.eeie.fr / www.eesp.fr / www.eecs.fr